



DECLARATION LIMINAIRE COMMUNE AU CTL DU 13 OCTOBRE

Monsieur le président,

L'ordre du jour de ce CTL peut se résumer ainsi: le NRP, tout le NRP, rien que le NRP.

Vous le savez, ce projet, nos organisations syndicales nationales CGT, Solidaires, CFDT et FO Finances publiques, l'ont combattu dans l'unité, dès son annonce par le Ministre Darmanin.

Le projet de Géographie revisitée, réintitulé Nouveau Réseau de Proximité a été combattu, au plan national et local, avec les agents, par la grève, avec les élus, à travers de nombreuses délibérations, et avec la population, à travers de nombreux rassemblements et signatures de pétitions en défense des trésoreries.

Ainsi, en septembre 2019, les taux de grève à la DGFIP après l'appel lancé par l'intersyndicale DGFIP contre le plan Darmanin atteignaient des niveaux inégalés depuis le conflit social de 2000 contre le plan Sautter.

Dans le département, ce combat a également pris la forme d'un appel public lancé contre la fermeture des trésoreries du département, de nombreuses collectivités locales ont voté des délibérations s'opposant au projet (Bain-de-Bretagne, Chartres de Bretagne, Guichen, etc), et des rassemblements publics ont été organisés, comme encore dernièrement à Liffré.

Nous avons informé la Préfète, le délégué, le DG et le ministre que nous avons recueilli, dans l'unité, 1745 signatures d'usagers du département sur les marchés, suite à l'appel lancé lors de la réunion publique de Chartres-de-Bretagne, pour exiger le maintien des trésoreries et le retrait du plan Darmanin.

Mais le passage en force a été la règle depuis le début sur ce dossier, au plan national comme au plan local, et nous en sommes toujours là.là.

Les syndicats de la DGFIP l'avaient anticipé, le NRP s'articule directement avec la loi de transformation de la fonction publique de 2019, dont on mesure aujourd'hui les effets, avec le recrutement massif de contractuels, à la DGFIP et à la DRFiP 35.

La privatisation de certaines missions, par exemple à travers l'expérimentation menée au Pôle de Gestion des Patrimoines Privés dans le département, illustre aussi cette démarche de destruction de la Fonction publique et du Statut.

Dernier exemple en date, l'article 41 du projet de loi de finances pour 2022 qui autorise

désormais le gouvernement à supprimer par ordonnance la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics (RPP) au profit d'un régime de responsabilité unifiée des gestionnaires publics, ordonnateurs et comptables. Derrière la suppression de la responsabilité personnelle et pécuniaire, c'est bien le principe de séparation des ordonnateurs et des comptables qui est menacé. La séparation de l'ordonnateur et du comptable pourrait se limiter à une simple différence d'habilitation informatique entre l'agent qui exerce la fonction d'ordonnateur et celui ou celle qui exerce la fonction de comptable. S'il est maintenu, le principe de séparation sera ainsi vidé de sa substance. Et il ne sera techniquement même pas nécessaire de le faire formellement disparaître, le but poursuivi étant atteint...

Avec la suppression de la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public, le mouvement de banalisation de la dépense publique s'accroît... Même marginalement, il est inacceptable qu'une quelconque responsabilité puisse peser sur les agents d'une structure au service d'un manager qui a perdu ses prérogatives et responsabilités de comptable.

Ainsi, il apparaît plus clairement que la volonté est de modifier le métier de comptable public, dont la fonction première disparaît.

Les syndicats de la DGFIP mesurent le risque de privatisation de la fonction de comptable en transmettant la mission vacante à des agences, voire même à des comptables privés à terme.

Au niveau Fonction publique, la Ministre Amélie de Montchalin avait convoqué une "*conférence salariale*" le 6 juillet dernier. Ce qui fût au cœur de la réunion, c'est bien la décision de poursuivre le gel de la valeur du point d'indice sur 2021 et 2022 et d'exclure toute augmentation générale des traitements.

Au niveau DGFIP, les résultats de la récente "négociation" sur les rémunérations, les promotions et les conditions de vie au travail laissent un goût amer à l'intersyndicale DGFIP. Avec le gel du point d'indice confirmé et la prime "one shot" annoncée, on est très loin du rattrapage des pertes de pouvoir d'achat revendiqué. On est très loin du compte, mais on est effectivement au niveau de la reconnaissance de l'engagement des agents pour la DG, c'est à dire le niveau le plus bas.

Au plan local, dans les documents du CTL, dans la mesure où vous avez ignoré l'avis des représentants du personnel dans leur ensemble, vous faites état d'une série de réunions tenues avec les chefs de services et les agents. Ces réunions se sont effectivement tenues, avec des représentants de la direction en mode VRP du NRP. Au mieux, l'avis des agents a été soit ignoré (exemple de la sectorisation géographique pour les fusions de SIP), sinon complètement déformé. Ainsi, des articles faisant état des compte-rendus de certains groupes de travail postés sur Ulysse 35 ont ainsi fait tenir à des agents des propos qu'ils n'ont jamais tenus...

Voilà où nous en sommes, après le passage en force du dernier CTL concernant la démétropolisation, les lourdes restructurations du NRP pour 2022 pour la DRFiP 35 font l'objet du même traitement.

Enfin, nos OS vous l'avaient déjà précisé en commun en début d'année, avec les restructurations du NRP, nous avons à faire à un type d'organisation industrialisée et déshumanisée qui porte en elle tous types de dérives. Le travail ultra-segmenté (traitement de listes et d'anomalies à la chaîne...), par la remise en cause de toute autonomie des agents qu'il suppose, ouvre la voie à la démotivation, à la déqualification, à un pilotage ultra-resserré (dérives managériales), et à une explosion des Risques Psychos-Sociaux.

Au vu de ces éléments, aucun des représentants du personnel de la DRFiP 35 ne siègera à ce CTL.

Rennes, le 13 octobre 2021